

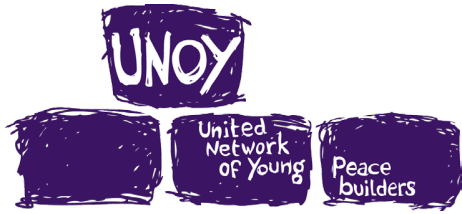
# LEADERSHIP DES JEUNES DE L'UNSCR 2250

Une analyse de l'impact de  
la RCSNU 2250, cinq ans  
après sa mise en œuvre.



Étude de cas par  
Musawenkosi Mpfu

Publié sur  
Janvier 2021



---

---

# REMERCIEMENTS

Cette étude de cas est le résultat de contributions et de réflexions incommensurables de la part de différentes parties prenantes. Il s'agit d'une étude unique conçue et facilitée par des jeunes pour commémorer le 5<sup>e</sup> anniversaire de la résolution historique 2250 du Conseil de sécurité des Nations unies sur les jeunes, la paix et la sécurité. Je tiens à remercier le Réseau uni des jeunes bâtisseurs de paix, soutenu par Cordaid, pour sa générosité et pour son soutien aux actions locales de mise en œuvre de la résolution 2250.

La réalisation de cette étude n'aurait pas été possible sans les contributions et la participation active des jeunes hommes et femmes du Zimbabwe, des responsables de la jeunesse et des organisations de jeunesse travaillant pour la paix. Les efforts considérables des jeunes qui ont soutenu et contribué à l'élaboration de l'étude de cas de diverses manières sont appréciés.

Je tiens à exprimer ma profonde gratitude à la direction d'Alessia Ulfe Bandini pour ses conseils et son engagement à faire en sorte que le développement de l'étude de cas soit un succès. Une sincère appréciation est également accordée à mon mentor Cambria Khayat pour ses conseils, sa relecture et ses recommandations.

Je tiens également à exprimer toute mon appréciation et ma reconnaissance aux quatre personnes chargées de la collecte des données et aux personnes focales dans quatre provinces du pays qui m'ont aidé à collecter et à analyser les données.



---

---

## A propos de l'auteur

**Musawenkosi Mpofu est un** praticien du développement avec plus de cinq ans d'expérience dans la gestion de projets, la consolidation de la paix, la démocratie, les droits de l'homme, l'analyse des politiques publiques, la recherche et la direction d'activités programmatiques dans des ONG. Il a une expérience du travail humanitaire et un grand intérêt pour le travail de développement. Musawenkosi est titulaire d'une licence de sciences sociales en études du développement et d'un diplôme de troisième cycle en suivi et évaluation de l'université d'État de Lupane au Zimbabwe. Il travaille avec Youth for Peace and Development au Zimbabwe où il aide à la programmation. Musawenkosi travaille également en tant que gestionnaire de programme pour le National Youth Development Trust au Zimbabwe. Musawenkosi est

membre de l'African Youth Advocacy Team (AYAT) du United Network of Young Peacebuilders. Il est également ~~co~~ du Future Africa Forum (FAF), où il a écrit et publié des articles sur la gouvernance, en mettant l'accent sur les problèmes des jeunes.

---

---

[www.unoy.org](http://www.unoy.org)

Remerciements|2

---

---

# Table des matières

	Acronymes	4
	Résumé exécutif	5
1. Introduction		6
2. Méthodologie		7
3. Les jeunes et la consolidation de la paix au Zimbabwe	Zimbabwe	8
3.1 Définition de la jeunesse au Zimbabwe		8
3.2 Les jeunes et la consolidation de la paix au Zimbabwe		8
4. Cadres politiques qui soutiennent la RCSNU		22509
4.1 Les défis qui entravent la mise en œuvre de la résolution 225010du Conseil de sécurité des Nations unies.		
5. Activités menées par les jeunes pour promouvoir la paix et la sécurité au Zimbabwe		11
5.1 Aperçus clés		12
6. Consolidation de la paix par des projets de subsistance		13
7. Projet de construction de la paix pour les jeunes		201914
8. Renforcement des capacités		202015
9. Recommandations		16
10. Conclusion		16
11. Références		17

Table des  
matières|3



---

---

# Acronymes

**AIPPA** : Loi sur l'accès à l'information et la protection de la vie privée

**UA** : Union africaine

**OSC** : Organisations de la société civile

**COTRAD** : Community Tolerance Reconciliation and Development Trust (Fonds communautaire pour la tolérance, la réconciliation et le développement)

**EAs** : Zones de dénombrement

**MOPO** : Maintien de la paix et de l'ordre

**MP** : Membre du Parlement

**NPRC** : Commission nationale pour la paix et la réconciliation

**NYDT** : National Youth Development Trust

**POLAD** : Dialogue entre acteurs politiques

**POSA** : Loi sur l'ordre et la sécurité publics (POSA)

**ONU** : Organisation des Nations unies

**UNSCR 2250** : Résolution 2250 du Conseil de sécurité des Nations Unies sur la jeunesse, la paix et la sécurité.

**UNOY** : Réseau uni de jeunes bâtisseurs de la paix

**YPS** : Jeunesse, paix et sécurité

**Y4PD** : Jeunesse pour la paix et le développement

**ZYC** : Conseil de la jeunesse du Zimbabwe

---

---

# RÉSUMÉ EXÉCUTIF

L'étude de cas est basée sur 20 jours de recherche sur le terrain au Zimbabwe, entre novembre et décembre 2020. Cette étude s'inscrit dans le cadre des activités du Réseau uni des jeunes bâtisseurs de paix (UNOY) visant à commémorer le 5<sup>e</sup> anniversaire de la résolution 2250 du Conseil de sécurité des Nations unies sur l'Agenda Jeunesse, paix et sécurité (YPS). L'étude a été conçue pour honorer et reconnaître le travail des jeunes bâtisseurs de paix au Zimbabwe en leur donnant l'opportunité et la possibilité de partager leurs histoires et la façon dont ils mettent en pratique la résolution 2250.

La résolution 2250 du Conseil de sécurité des Nations unies (RCSNU 2250) est la première résolution sur les jeunes, la paix et la sécurité adoptée par le Conseil de sécurité des Nations unies en 2015, la résolution souligne l'importance des jeunes en tant qu'agents de changement dans le maintien et la promotion de la paix et de la sécurité. Selon le Forum mondial sur la paix et la sécurité des jeunes (2015), la résolution souligne la participation, les partenariats, la prévention, la protection et le désengagement et la réintégration comme cinq piliers d'action liés à la contribution des jeunes aux processus de paix et à la résolution des conflits. La résolution 2250 a marqué une étape importante dans l'affirmation par la communauté internationale que les jeunes jouent un rôle significatif dans la réalisation de la paix et de la sécurité mondiales. Alors que les jeunes étaient auparavant dépeints comme des victimes, des cibles ou des auteurs de conflits violents, la RCSNU 2250 a représenté un changement de discours en faveur des jeunes en tant que bâtisseurs de paix et agents de changement capables de prévenir, d'atténuer et de résoudre les conflits dans leurs communautés. La résolution fait en outre allusion à l'importance de la participation active des jeunes à la prise de décision et au leadership, afin d'influencer l'ensemble du processus de consolidation de la paix.

L'étude présente les activités, met en lumière les travaux et les contributions des jeunes Zimbabwéens dans diverses zones géopolitiques. Elle documente également les points de vue des jeunes marginalisés et les implications de ce qu'ils font, ou ne font pas, pour construire une paix durable au Zimbabwe. Les contributions de la jeunesse zimbabwéenne à la paix et à la sécurité sont encore inaperçues, sous-estimées et non documentées. Cette étude de cas fournit donc une histoire plus nuancée et équilibrée de la jeunesse zimbabwéenne, une histoire qui a commencé par une écoute attentive et un apprentissage de leur part dans leurs propres espaces, loin du monde des adultes, sur la façon dont ils accomplissent ou trahissent les idéaux de l'époque actuelle.

L'étude prévoit que les centaines de jeunes qui ont pris du temps sur leurs luttes quotidiennes pour trouver des moyens de subsistance et faire des choix de survie afin de contribuer aux idées proposées dans cette étude verront et sentiront leurs histoires prendre vie. Ils ont exprimé l'espoir que le fait de raconter leur histoire serve de point de départ à un changement positif, un changement de paradigme ou de politique majeur dans la façon dont le gouvernement, la société et la communauté internationale sont censés traiter les jeunes et les questions qui les concernent.



---

---

# Introduction

Au cours des deux dernières décennies, le Zimbabwe a souffert de violences politiques récurrentes, généralement dues à une réponse musclée des services de sécurité de l'État aux protestations liées aux droits des citoyens, à la fourniture de services et aux contestations du pouvoir politique, qui s'intensifient en période électorale. La violence liée aux luttes de pouvoir depuis les premières années de l'indépendance, ainsi que l'oppression et l'intimidation politiques permanentes, ont créé un traumatisme et des tensions sociales généralisés.

La violence récurrente et l'incapacité à faire rendre des comptes aux auteurs de ces actes ont engendré une peur et un traumatisme considérables chez une grande partie de la population, exacerbé les tensions sociales au sein des communautés et entre elles, créé une société hautement polarisée et politisée et rompu le contrat social entre l'État et la société. La dégradation des conditions économiques, le chômage élevé des jeunes, l'insécurité alimentaire généralisée, les violations flagrantes des droits de l'homme, le rétrécissement de l'espace civique et la corruption alimentent également les frustrations, les tensions sociales et les conflits. Si la plupart de ces problèmes de paix et de sécurité datent d'avant la dernière décennie, leur échelle, leur étendue, leur intensité et leurs impacts sont sans précédent. Comme dans des contextes similaires, une grande partie de la recherche et de l'attention politique s'est concentrée sur le rôle des jeunes, principalement en tant que victimes et auteurs de la violence.

Cette étude de cas fournit des exemples concrets d'activités et d'interventions menées par des jeunes pour contribuer à la RCSNU 2250. Elle analyse en outre les cadres nationaux pertinents liés à l'Agenda pour la jeunesse, la paix et la sécurité afin de déterminer si le gouvernement du Zimbabwe en fait assez pour promouvoir et localiser les principes de la RCSNU 2250. Cette étude reconnaît la réalité de la participation de certains jeunes à la violence, mais elle souligne que tous les jeunes ne répondent pas à la menace ou à la violence réelle par la contre-violence. Elle affirme la nature pacifique et non violente de la majorité des jeunes au Zimbabwe. En fait, la violence n'est pas naturelle pour les jeunes, et grâce à l'utilisation de méthodologies appropriées, les contributions importantes, souvent négligées, des jeunes à la paix et à la sécurité peuvent être découvertes, documentées et soutenues.

---

---

## Méthodologie

L'étude est une enquête qualitative et utilise une approche d'étude de cas. Elle utilise une approche thématique pour interroger le rôle et les contributions des jeunes Zimbabwéens à la résolution 2250 du Conseil de sécurité des Nations Unies, cinq ans après son adoption. Elle utilise trois méthodes pour recueillir et analyser les données, dont la première est l'examen de données telles que les publications savantes, les sites web et les rapports des organisations de jeunesse, les rapports des médias, la Constitution du Zimbabwe, et l'analyse entreprise par les groupes de réflexion. La deuxième est l'utilisation d'entretiens semi-structurés avec des informateurs clés identifiés, y compris des praticiens de la paix et du développement, et des dirigeants d'organisations de jeunes par le biais de questionnaires. Enfin, elle a également recours à des entretiens en face à face avec des jeunes hommes et des jeunes femmes en utilisant une technique d'échantillonnage aléatoire. En raison de considérations liées à COVID -19 pour assurer la sécurité des répondants et des assistants de recherche, certains des entretiens ont été réalisés par des moyens virtuels.

L'étude a interrogé 200 jeunes hommes et femmes du Zimbabwe par le biais d'une combinaison de réunions en personne et virtuelles. Elle s'est adressée à cinq organisations de construction de la paix dirigées par des jeunes, à savoir Community Youth Development Trust (province du Matabeleland Sud), Youth for Peace and Development (province de Harare), National Youth Development Trust (province de Bulawayo), Community Solutions Zimbabwe (province des Midlands) et Community Tolerance Reconciliation and Development Trust (province de Masvingo). Deux organisations seulement font partie du réseau UNOY au Zimbabwe : Youth for Peace and Development et Community Solutions Zimbabwe. Le choix des répondants pour les entretiens avec les informateurs clés reflète toujours l'équilibre entre les sexes, la pertinence thématique et les sensibilités locales. En tant que tel, il est conforme à l'approche d'échantillonnage théorique. Les personnes interrogées ont fourni des informations précieuses sur leur travail, celui des organisations de jeunesse et sur les questions plus générales de paix et de participation politique des jeunes au Zimbabwe.

## Définition de la jeunesse au Zimbabwe

La section <sup>201</sup> de la Constitution du Zimbabwe de 2013 définit la "jeunesse" comme étant les personnes âgées de 15 à 35 ans. La Constitution du Zimbabwe a été alignée sur la Charte de la jeunesse de l'Union africaine<sup>2</sup>, qui a été ratifiée par le gouvernement du Zimbabwe. La définition de la jeunesse des Nations unies (ONU) est différente de celle de l'Union africaine et du Zimbabwe. Il est impératif de noter que la définition de la jeunesse n'est pas uniforme partout, elle diffère selon le pays, les instruments régionaux, le continent et les institutions. Pour les besoins de cette étude, nous utiliserons la définition de la Charte de l'Union africaine et celle de la Constitution du Zimbabwe (2013), qui caractérisent la jeunesse comme un individu âgé de 18 à 35 ans (Union africaine : 2006).

## La jeunesse et la consolidation de la paix au Zimbabwe

Au Zimbabwe, la consolidation de la paix est confrontée à un large éventail de conflits domestiques, communautaires et politiques. Ce dernier point place les personnes impliquées dans la consolidation de la paix en porte-à-faux avec le gouvernement, qui les considère comme des ennemis de l'État. À cet égard, la consolidation de la paix au Zimbabwe est hautement politisée et si l'on travaille du côté de la société civile, on est considéré comme un partisan du changement de régime. Les risques auxquels sont confrontés les artisans de la paix dans un environnement aussi hostile exigent altruisme, courage et leadership. Le Zimbabwe est aux prises avec des conflits récurrents, liés notamment aux élections, à la prestation de services et à la révolte des citoyens contre la corruption des hauts dirigeants. Malgré ces défis, certains jeunes ont pris le taureau par les cornes en menant diverses initiatives innovantes de consolidation de la paix, pour répondre à ces conflits au Zimbabwe. Il s'agit notamment de chansons, de jingles, de courtes vidéos, d'éducation à la paix, de sommets régionaux sur la paix et de l'utilisation des médias et des campagnes radio.

Même si le gouvernement n'a pas fait assez pour localiser et rendre opérationnelle la résolution 2250 du Conseil de sécurité des Nations unies, celle-ci a eu un impact positif. Cet impact a été réalisé grâce au travail des organisations de jeunesse pour la consolidation de la paix. Tout d'abord, elle a permis aux jeunes Zimbabweens de s'identifier et de participer activement à la construction de la paix, même dans un environnement hostile. La sensibilisation à la résolution a amené certains jeunes à participer aux programmes de consolidation de la paix. Certaines des organisations dont le travail et les activités sont documentés dans cette étude ont été enregistrées après l'ère de la résolution 2250 du Conseil de sécurité des Nations unies, après 2015. Elles remercient toutes la résolution qui les a incitées à lancer le mouvement et à collaborer au niveau régional et international avec d'autres réseaux de jeunes comme le United Network of Young Peacebuilders.

La résolution 2250 du Conseil de sécurité des Nations unies a servi d'outil de plaidoyer efficace pour les jeunes artisans de la paix. Les États membres, dont le Zimbabwe, ont accepté de mettre en œuvre la résolution dans leurs domaines respectifs, afin d'exploiter le potentiel des jeunes pour la paix. Youth for Peace and Development Zimbabwe en est un bon exemple, il a utilisé la résolution pour mener des actions de plaidoyer auprès du

gouvernement afin de soutenir les initiatives de paix menées par les jeunes et de créer un environnement propice à la participation des jeunes aux processus de construction de la paix et de transition politique. Ses activités de plaidoyer visent à façonner les politiques et les pratiques en matière de consolidation de la paix, en encourageant la création d'environnements favorables aux jeunes artisans de la paix travaillant aux niveaux local, national et régional.

---

1 Loi de 2013 sur la Constitution du Zimbabwe

2 Charte africaine de la jeunesse <https://au.int/en/treaties/african-youth-charter>

## Cadres politiques qui soutiennent la RCSNU 2250

En dehors de la Constitution zimbabwéenne de 2013 qui, pour la première fois, reconnaît la jeunesse dans sa section 20, le gouvernement a fait très peu de progrès dans l'élaboration et la mise en œuvre de cadres nationaux destinés à promouvoir la participation des jeunes aux processus de consolidation de la paix et de transition politique. Dans certains cas, une politique nationale a été élaborée, mais sa mise en œuvre et son application pratique ont toujours fait l'objet d'une approche peu rigoureuse. Toutefois, le gouvernement a déployé des efforts très limités pour transposer la résolution 2250 du Conseil de sécurité des Nations unies au niveau local.

La politique nationale de la jeunesse (2000) met l'accent sur l'intégration de la jeunesse dans tous les ministères du gouvernement. Ses principales lignes directrices sont dérivées de cadres nationaux et internationaux existants, tels que la Charte africaine de la jeunesse et les Objectifs de développement durable/Agenda 2030. Bien que ces cadres et stratégies, ainsi que d'autres, fassent référence à la jeunesse, en raison d'une mauvaise mise en œuvre, les avantages de ces cadres ne se sont pas répercutés sur l'amélioration des moyens de subsistance et le maintien de la paix au sein des communautés du pays. Toutefois, la politique est limitée par la loi sur le Conseil de la jeunesse du Zimbabwe, qui viole la Constitution et doit être révisée afin de s'aligner sur la Constitution de 2013.

*En janvier 2019, la Commission nationale pour la paix et la réconciliation (NPRC) a lancé un processus de planification du dialogue national avec les principales parties prenantes afin de développer conjointement un cadre pour un processus de dialogue global. La NPRC a mis en place des comités de paix dans les 10 provinces du pays. Ces comités de paix comprenaient des groupes de jeunes, des partis politiques, des églises et des organisations de jeunesse. Cependant, une analyse approfondie des données désagrégées des participants dresse un tableau sombre en termes d'inclusion des jeunes dans les processus de paix. Selon le rapport d'induction et de lancement des comités de paix provinciaux de la NPRC (2020), les comités de paix comptent 465 membres à travers le pays. Sur ce total de 465, 111 jeunes sont âgés de 35 ans ou moins. Cela se traduit par une représentation de 23,8% (Rapport NPRC 2019). C'est insatisfaisant si l'on considère que les jeunes constituent 68,7% de la population zimbabwéenne, donc avoir une représentation de 23,8% dans les comités de paix nationaux est une goutte d'eau dans l'océan. Cela montre un segment plus important de la population et ils ont une représentation d'un quart.*

## Les défis qui entravent la mise en œuvre de la RCSNU 2250

**Manque d'alignement de la nouvelle Constitution sur les anciennes lois :** Malgré la promulgation de la section 20 de la loi 2013 portant amendement de la Constitution du Zimbabwe (n° 20) et les dispositions de la Déclaration des droits (chapitre 4 de la Constitution), il reste beaucoup à faire pour aligner ou réviser la loi sur le Conseil de la jeunesse de Zimbabwe, chapitre 25:19. Étant donné que la Constitution est claire sur les libertés et la participation des jeunes, il est nécessaire de supprimer ou d'abroger les lois qui limitent les droits des jeunes, telles que la loi sur le Conseil de la jeunesse de Zimbabwe, la loi sur le maintien de la paix et de l'ordre et le projet de loi sur la cybersécurité et les données récemment élaboré.

Les organisations de la société civile (OSC) de la jeunesse sont soumises à d'autres restrictions en vertu de la loi sur le Conseil de la jeunesse du Zimbabwe (ZYC) et de l'instrument statutaire, qui interdisent aux organisations de la jeunesse de recevoir tout financement étranger. Les jeunes sont également limités dans l'exercice de leurs droits à la participation politique par la limite d'âge actuelle de 40 ans pour être président et de 21 ans minimum pour être membre du parlement. En effet, la Constitution du Zimbabwe prévoit un âge minimum de 21 ans pour être membre du parlement et un âge minimum de 40 ans pour être éligible à la présidence.

*À la suite des violences publiques qui ont eu lieu le 1er août 2018 après les élections harmonisées du 31 juillet, le gouvernement du Zimbabwe a reçu et répondu à diverses communications de titulaires de mandat au Conseil des droits de l'homme et de rapporteurs spéciaux sur les droits de l'homme dans le cadre du système africain des droits de l'homme. Un dialogue national des acteurs politiques (POLAD) composé de 21 dirigeants de différents partis politiques a été lancé en mai 2019. Cette plateforme a été conçue pour profiter des solutions aux défis auxquels la nation est confrontée, par le biais d'un discours pacifique, ouvert et transparent. Depuis sa création, la POLAD a développé un cadre institutionnel pour le dialogue, formé quatre comités thématiques et organisé neuf réunions. Lorsque l'on analyse la structure de la POLAD, on constate que les jeunes hommes et femmes ont été laissés pour compte, car aucune opportunité n'a été créée pour eux de participer au dialogue et au processus de transition politique. Tous les membres du processus POLAD ont plus de 35 ans, ce qui prouve une fois de plus que la résolution 2250 du Conseil de sécurité des Nations unies est loin d'être adaptée au Zimbabwe. Avec ces incidents dans le domaine public, il est devenu difficile pour les organisations de jeunes travaillant pour la paix de mener leurs activités librement, par peur d'être étiqueté comme ennemi de l'état.*



**Législation draconienne** - Les jeunes activistes et les praticiens du développement continuent de travailler dans des environnements restrictifs qui limitent la participation et l'engagement. Parmi les exemples de législation draconienne, citons la loi sur l'ordre et la sécurité publics (POSA) et la loi sur l'accès à l'information et la protection de la vie privée (AIPPA), qui restreignent les libertés de réunion, d'association, des médias et d'accès à l'information, ainsi que la loi sur le Conseil de la jeunesse du Zimbabwe (ZYC) et l'instrument statutaire (S.I) 4, qui restreignent tous deux les organisations de jeunesse travaillant pour la paix et le plaidoyer dans le pays.

**Manque de participation politique** - L'exclusion des jeunes des processus décisionnels crée un énorme fossé dans la gouvernance, aggrave les tensions et menace la capacité des jeunes à construire une paix et un développement durables. En outre, leur absence en tant qu'acteurs politiques signifie que les jeunes continueront à ne pas avoir l'opportunité et les moyens de s'engager dans des activités de construction de la paix au niveau national.

## Activités menées par des jeunes pour promouvoir la paix et la sécurité au Zimbabwe

*Il s'agit d'un résumé des principales conclusions des entretiens menés, du questionnaire administré et des entretiens avec les informateurs clés. L'objectif était d'analyser l'impact de la RCSNU 2250 sur la participation des jeunes à la paix et aux transitions politiques aux niveaux national et communautaire. Elle a également documenté les activités menées par les jeunes pour promouvoir la paix dans leurs communautés et celles des organisations de jeunesse pour la construction de la paix. L'enquête a été menée auprès d'un échantillon national représentatif de 200 jeunes Zimbabwéens (18-30 ans) sélectionnés de manière aléatoire dans 15 zones d'énumération (EA) des cinq provinces. Quatre entretiens ont également été menés avec des responsables d'organisations de jeunes travaillant sur la paix et plaidant pour la localisation de la résolution 2250 du Conseil de sécurité des Nations Unies sur la jeunesse, la paix et la sécurité.*

Question thématique	Constatations
<b>Connaissance de la Constitution et sensibilisation aux politiques</b>	<p>-La connaissance de la Constitution de 2013 et des processus de gouvernance est très faible chez les jeunes. Seuls 17,5 % des répondants à l'enquête ont déclaré connaître ou savoir ce qu'était la Constitution de 2013.</p> <p>-Un maigre 5% des jeunes étaient au courant de l'existence de la politique nationale de la jeunesse.</p> <p>-Le manque de connaissance et de conscience de la Constitution est plus prononcé chez les jeunes ruraux (14%) que chez les jeunes urbains (23%). Les jeunes femmes (14%) ont déclaré avoir un niveau de connaissance et de conscience de la Constitution inférieur à celui de leurs homologues masculins (22%).</p> <p>-La conscience constitutionnelle augmente avec l'âge. Seuls 9% des jeunes âgés de 15 à 19 ans ont déclaré en avoir conscience, tandis que 29% des 30-35 ans ont fait de même.</p> <p>-Les jeunes ayant un niveau d'éducation formelle limité ou nul étaient ceux qui connaissaient le moins la Constitution. Alors que 50 % des jeunes ayant terminé leurs études secondaires avaient entendu parler de la</p>

	Constitution, aucun des jeunes sans éducation formelle n'a déclaré n'avoir jamais entendu parler de la Constitution.
--	--

<p><b>Connaissance de l'UNSCR sur l'Agenda pour la paix et la sécurité des jeunes</b></p>	<p>Les recherches ont montré qu'une grande partie des jeunes du Zimbabwe connaissent peu ou pas du tout la RCSNU 2250 et ses piliers.</p> <p>-Plus d'un tiers (87%) des personnes interrogées ne savaient rien de la résolution 2250 du Conseil de sécurité des Nations unies et de son impact sur la promotion de la participation des jeunes à la paix et aux processus politiques au Zimbabwe.</p>
<p><b>Participation des jeunes aux processus de paix</b></p>	<p>Les résultats de l'enquête indiquent que la participation aux initiatives de paix est très faible dans tout le pays. Seuls 14% des 200 personnes interrogées ont déclaré assister ou participer régulièrement à des réunions communautaires organisées par des organisations de jeunesse.</p> <p>-En outre, la majorité des personnes qui ont déclaré avoir assisté à des réunions communautaires étaient âgées de plus de 25 ans. Les répondants des centres urbains comme Harare et Bulawayo étaient moins susceptibles d'assister à des réunions publiques ou communautaires que ceux des petites villes comme Gwanda et Plumtree.</p> <p>-La plupart des répondants (74%) ont déclaré qu'ils n'étaient pas membres d'associations de jeunes, d'organisations dirigées par des jeunes ou de réseaux de jeunes, à l'exception des groupes religieux.</p>
<p><b>Activités menées par des organisations et des gouvernements nationaux pour sensibiliser à la paix.</b></p>	<p>- Un total de 160 répondants sur 200 ont déclaré qu'ils n'étaient pas au courant des activités menées par les organisations de jeunesse travaillant sur la paix et les programmes de sensibilisation menés par le gouvernement.</p> <p>-La majorité de ceux qui ont déclaré avoir vu et participé à ces initiatives étaient principalement basés dans des zones urbaines. Elles ont souligné qu'habituellement, les activités sur les processus de paix ont lieu pendant la période électorale, comme en 2017 et 2018, lorsque le pays se prépare pour ses élections harmonisées.</p>

## Informations clés

Jusqu'à présent, le gouvernement zimbabwéen n'a pas réussi à mettre en œuvre de manière adéquate la résolution 2250 du Conseil de sécurité des Nations unies sur la jeunesse, la paix et la sécurité au niveau local. Les organisations de jeunesse qui travaillent à la consolidation de la paix et qui plaident en faveur de la mise en œuvre locale de la résolution 2250 du Conseil de sécurité des Nations Unies sont confrontées à de nombreux défis, notamment le manque d'inclusion, la politisation et la centralisation des initiatives de paix, le rétrécissement de l'espace civique et le manque de confiance entre le gouvernement et les organisations de jeunesse.

Bien qu'il existe des preuves concrètes de l'exclusion des processus politiques et d'élaboration des politiques, la plupart des jeunes ne se tournent pas vers la violence comme solution au Zimbabwe pour obtenir un changement politique. Par conséquent, cette exclusion peut exacerber le risque de violence dans certains contextes.

Le Zimbabwe a une histoire de conflits. Pour favoriser l'inclusion des jeunes dans les processus de consolidation de la paix, il est essentiel de reconnaître et de prendre en compte les rôles destructeurs que ces groupes ont joué dans les conflits. Il s'agit donc de permettre la mise en place de mécanismes de justice transitionnelle et réparatrice appropriés pour remédier aux abus du passé.

Depuis 2015, le Zimbabwe a connu un seul accord de paix qui s'est déroulé en janvier 2019. Il a été appelé le dialogue des acteurs politiques. Dans ce forum, la voix des jeunes est absente puisque'il n'y a pas de représentant qui appartient à la composante jeunesse.

[www.unoy.org](http://www.unoy.org)

Aperçus  
clés

| 12

---

---

## Consolidation de la paix par des projets de subsistance

Le Community Tolerance Reconciliation and Development Trust a constaté que l'une des approches les plus efficaces consiste à intégrer les projets de construction de la paix et de développement communautaire par la création de jardins de la paix dans la province de Masvingo. À Masvingo Central, les clubs de la paix COTRAD et les habitants des quartiers 16 et 18 ont lancé un projet de pépinière à la rivière Mutirikwi. Les jeunes gens plantent une variété d'arbres et de semis de légumes qu'ils plantent et fournissent aux institutions et communautés locales. Le projet de jardins de la paix mis en place a de multiples facettes, car il s'agit d'un moyen de faire face au chômage, aux conflits potentiels et de guérir la communauté des blessures causées par les violences politiques passées. Les jardins de la paix sont également des plates-formes où les membres de la communauté se réunissent et débattent des questions de développement communautaire avant ou après. COTRAD a adapté cette approche pour travailler à la prévention des conflits, à la construction de la paix et à la responsabilité sociale au niveau local. Grâce à l'application de l'objectif "Ne pas nuire", les activités du programme ne doivent pas exacerber les tensions existantes ou provoquer de nouveaux conflits. En l'absence d'options économiques, les jeunes restent oisifs, deviennent frustrés et vulnérables aux manipulations des dirigeants politiques qui leur promettent des gains financiers. Pour réduire cette vulnérabilité, l'organisation facilite l'acquisition des compétences et des opportunités dont les jeunes ont besoin pour générer des revenus. La pauvreté profonde conduit souvent à une compétition féroce entre les membres de la communauté pour les ressources économiques ou naturelles rares.

<http://www.cotradtrust.icu/>



Jardins de la paix dans la province de Masvingo-Zimbabwe



## Projet de construction de la paix pour les jeunes 2019

Le National Youth Development Trust (NYDT), dans le cadre de son initiative de construction de la paix, a formé des jeunes en tant qu'ambassadeurs de la paix dans diverses communautés des provinces du Matabeleland au Zimbabwe. Les ambassadeurs de la paix ont été formés dans le cadre d'ateliers. L'objectif était de les former et de s'assurer qu'ils contribuent à la surveillance de leurs communautés. Ces jeunes fournissent des informations au département de l'information sur tous les incidents violents qui éclatent dans leurs communautés.



Formation des ambassadeurs de la paix de la province de Bulawayo en 2019 par NYDT

En outre, le Baromètre de la paix des jeunes a été utilisé comme une plate-forme de suivi et d'évaluation de l'efficacité de la commission indépendante qui s'occupe de la paix et de la réconciliation, de diverses parties prenantes ainsi que de la programmation du NYDT dans la région. Le Baromètre de la paix des jeunes intègre outre la composante de surveillance des médias, où les cas de violence sont documentés et entièrement publiés par le National Youth Development Trust. [www.nydtzimbabwe.com](http://www.nydtzimbabwe.com)



Matabeleland North, district de Nkayi : des jeunes formés à la consolidation de la paix, à la prévention et à la gestion des





## Renforcement des capacités 2020



Le travail de renforcement des capacités de Youth for Peace and Development (Y4PD) vise à équiper les jeunes artisans de la paix par le biais de formations sur la prévention des conflits, le dialogue de paix et les compétences de négociation. Dans le cadre des objectifs de l'organisation, qui vise à combler le déficit de capacité des initiatives de consolidation de la paix menées par les jeunes. Youth for Peace and Development organise des ateliers/formations de renforcement des capacités pour les principales parties prenantes et les jeunes militants et dirigeants sur l'application locale de la résolution 2250 du Conseil de sécurité des Nations unies, les stratégies de non-violence et la consolidation de la paix dans les communautés. Par exemple, le 7 février 2019, Y4PD a organisé un atelier pour les parties prenantes sur la localisation de la résolution 2250 du Conseil de sécurité des Nations unies au Zimbabwe. Cet événement a rassemblé diverses organisations de jeunesse et d'autres parties prenantes qui ont montré un intérêt pour le soutien de l'agenda de l'UNSCR 2250 au Zimbabwe. Au total, 17 institutions étaient représentées à cet atelier. Tous les participants ont convenu que la résolution 2250 du Conseil de sécurité des Nations unies est cruciale et qu'elle a le potentiel d'apporter la contribution positive des jeunes à la construction de la paix, à la gestion des conflits, aux négociations de paix et à la prévention des conflits futurs. Y4PD et toutes les autres parties prenantes continueront à s'engager auprès de diverses institutions, organisations et individus qui aideront à garantir la reconnaissance de la résolution 2250 du Conseil de sécurité des Nations Unies et la mise en œuvre de tous ses principes au Zimbabwe. <http://y4pd.org/>





---

---

## Recommandations

Le gouvernement zimbabwéen doit de toute urgence mettre en œuvre la résolution 2250 du Conseil de sécurité des Nations unies et favoriser une participation significative des jeunes aux processus de consolidation de la paix et de transition politique. Cela passe par l'inclusion des jeunes dans la formulation des politiques. Cela implique d'impliquer les jeunes dans la définition des stratégies nationales et des processus de consolidation de la paix qui reflètent leurs besoins et leurs aspirations.

Il est nécessaire d'accroître le soutien et le financement des organisations et des initiatives dirigées par des jeunes au niveau local et national, par exemple en soutenant les réseaux de jeunes bâtisseurs de paix et en encourageant le leadership des jeunes au niveau local. Cela devrait inclure des structures de financement flexibles nécessaires pour assurer la durabilité des organisations au niveau local.

Plaider en faveur d'un projet de loi d'amendement qui cherchera à s'adapter aux nouveaux modes de participation et aux nouveaux modèles de leadership des jeunes. Ce changement de paradigme implique une prise de conscience des mécanismes et des outils favorables aux jeunes, tels que les quotas de jeunes députés, la réduction de l'âge minimum de 18 à 21 ans pour pouvoir se présenter comme membre du parlement au Zimbabwe, les programmes dédiés aux jeunes et les médias sociaux pour stimuler leur pleine contribution aux questions sociales et politiques.

Inclure l'importance de la participation aux processus de paix, aux processus politiques et aux processus décisionnels dans les programmes scolaires au niveau du lycée et de l'enseignement supérieur. Cela permettra de s'assurer que les jeunes sont conscients de l'importance de leur participation à ces processus et aux processus de prise de décision pour réaliser pleinement leur potentiel.

## Conclusion

L'adoption de la résolution 2250 du Conseil de sécurité des Nations unies sur les jeunes, la paix et la sécurité en 2015 a donné une légitimité et une reconnaissance au rôle et au travail significatifs des jeunes dans la promotion de la paix et de la sécurité mondiales. Néanmoins, au Zimbabwe, il reste une lacune critique du côté du gouvernement pour rendre pleinement opérationnelle et locale la RCSNU 2250 par le biais de réformes politiques durables et pour en finir avec les réformes fragmentaires autour de la participation des jeunes à la transition politique et au travail de consolidation de la paix.

L'étude de cas documente les travaux et les contributions d'une sélection d'organisations de jeunes pour la paix et de praticiens individuels de la paix au Zimbabwe. Ils ont bénéficié d'une reconnaissance nationale et régionale limitée. En leur donnant un espace pour raconter au monde leurs succès, leurs défis et leurs recommandations au milieu de réalités socio-économiques et politiques flagrantes. J'espère que cette étude a rendu justice de manière très significative en comblant le manque de preuves, en particulier les contributions des jeunes à la prévention des conflits et à la construction d'une paix durable.

---

---

## Références

Union africaine (2006). Charte africaine de la jeunesse. Commission de l'Union africaine.  
[https://www.un.org/en/africa/osaa/pdf/au/africardnyouthcharter 2006.pdf](https://www.un.org/en/africa/osaa/pdf/au/africardnyouthcharter%202006.pdf).

Consulté le 1er décembre 2020.

Constitution du Zimbabwe (2013).

[https://www.parlzim.gov.zw/component/k2/download/1290\\_da9279a81557040d-47c3a2c27012f6e1](https://www.parlzim.gov.zw/component/k2/download/1290_da9279a81557040d-47c3a2c27012f6e1). Consulté le 03/12/2020.

Forum mondial sur la jeunesse, la paix et la sécurité. (2015) Rapport final de la réunion tenue du 21 au 22 août, Amman, Jordanie.

Graem Simpson (2018). L'étude d'étape indépendante sur la jeunesse, la paix et la sécurité.

[https://www.youth4peace.info/system/files/2018-10/youth-web english.pdf](https://www.youth4peace.info/system/files/2018-10/youth-web%20english.pdf).

The National Youth Policy- Zimbabwe (2000)

[https://www.youthpolicy.org/national/Zimbabwe\\_2000\\_National\\_Youth\\_Policy.pdf](https://www.youthpolicy.org/national/Zimbabwe_2000_National_Youth_Policy.pdf).

Consulté le 05 décembre 2020.

Résolution de l'Assemblée générale des Nations unies A/RES/62/126/2018.

Commission nationale pour la paix et la réconciliation (CNRP). Rapport d'induction et de lancement du comité provincial pour la paix (2019). Disponible à l'adresse

<https://info.undp.org/docs/pdc/Documents/ZWE/CONSOLIDATED%20PEACE%20COMMITTEE%20REPORT%201%20NPRC.pdf>.

Consulté le 05 décembre 2020.

Développement durable. Rapport mondial sur la jeunesse,2018.

<https://www.un.org/development/desa/youth/wpcontent/uploads/sites/21/2018/12/>

Rapport mondial sur la jeunesse - Agenda 2030.

Loi sur le Conseil de la jeunesse du Zimbabwe (2013)

<https://www.law.co.zw/download/zimbabwe-youth-council-act-chapter-2519/>.

Consulté le 30/11/2020.